

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

DECISION n° 2026-19

**portant approbation du devis de FLO ELEC pour la réalisation de
travaux d'électricité pour les logements communaux
chemin de la Justice**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2026-28 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en
séance ordinaire le 21 Mars 2026, confiant à Madame le Maire des
délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la
préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des
accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant la nécessité de faire réaliser des travaux d'électricité dans
un garage et pour l'éclairage extérieur des logements communaux
chemin de la Justice,
Vu le devis de FLO ELEC qui s'élève à 464, 00 € HT – 510, 40 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : Le devis de FLO ELEC – 1 Moulin Raynaud – 23700 LES
MARS est accepté pour un montant de 464, 00 € HT – 510, 40 € TTC,
pour la réalisation de travaux d'électricité des travaux d'électricité dans
un garage et pour l'éclairage extérieur des logements communaux
chemin de la Justice.

Auzances, le 16 Juin 2026

Le Maire,

Leilha BERTHON

